

## DIMANCHE 28 FEVRIER 2016 - HORAIRE

---

<b>08h00 – 09h00</b>	<b>ouverture du bureau de vote pour le 1<sup>er</sup> tour- municipalité</b>
<i>09h00</i>	<i>fermeture du bureau de vote et levée de la boîte aux lettres</i>
<b>09h45</b>	<b>proclamation des résultats</b>
10h15	dernier délai pour le dépôt des listes pour le second tour-municipalité auprès du Président du bureau électoral
<b>11h15 – 12h15</b>	<b>ouverture du bureau de vote pour le second tour- municipalité</b>
<b>12h45</b>	<b>proclamation des résultats</b>
13h15	dernier délai pour la présentation des candidats à l'élection du/de la syndic/que auprès du Président du bureau électoral
<b>14h15 – 15h15</b>	<b>ouverture du bureau de vote pour le 1<sup>er</sup> tour de l'élection du/de la syndic/que</b>
<b>15h45</b>	<b>proclamation des résultats</b>
16h15	dernier délai pour la présentation des candidats pour le second tour à l'élection du/de la syndic/que auprès du Président du bureau électoral
<b>17h15 – 18h15</b>	<b>ouverture du bureau de vote pour le second tour syndic/que</b>
<b>18h45</b>	<b>proclamation des résultats</b>

Si la municipalité est élue dès le 1<sup>er</sup> tour, ce programme sera modifié en respectant les dispositions légales. Une information sera donnée sur place et affichée au pilier public.